



# Vaccination de rappel avec un vaccin à ARNm (Pfizer/BioNTech, Moderna)

Les vaccins à ARNm protègent très bien des formes graves du COVID-19 avec hospitalisations. Cependant, cette protection peut diminuer avec le temps en fonction de l'âge des personnes et des variants du virus. La protection contre les formes légères de la maladie et contre la transmission du virus diminue chez tout le monde avec le temps, à une vitesse différente en fonction du variant. C'est pourquoi la vaccination de rappel est recommandée à toutes les personnes dès 12 ans.

## À quoi sert une vaccination de rappel ?

La vaccination de rappel aide le système immunitaire à se souvenir du virus. Une protection vaccinale accrue est renouvelée et prolongée.

## À qui la vaccination de rappel est-elle recommandée ?

La vaccination de rappel est recommandée à toutes les personnes dès 12 ans.

### • Personnes dès 65 ans

Afin d'offrir la meilleure protection possible contre les formes graves de COVID-19 avec hospitalisations, la vaccination de rappel est recommandée à toutes les personnes de 65 ans et plus et particulièrement :

- aux personnes dès 75 ans ;
- aux personnes dès 65 ans atteintes de maladies chroniques à haut risque<sup>1</sup> de développer une forme grave du COVID-19 ;
- aux résidents et aux personnes prises en charge dans des homes, des EMS et des structures d'accueil de jour pour personnes âgées.

### • Personnes de 16 à 64 ans

Chez les personnes de moins de 65 ans, la vaccination de rappel augmente la protection contre les infections, les formes souvent légères de la maladie et leurs rares conséquences (p. ex. effets à long terme du COVID-19, arrêt de travail). Elle permet aussi de freiner la circulation du virus pendant un certain temps. Cette recommandation s'adresse particulièrement :

- aux personnes vulnérables de moins de 65 ans atteintes de maladies chroniques à haut risque<sup>1</sup> de développer une forme grave du COVID-19
- aux résidents et aux personnes de moins de 65 ans prises en charge dans les maisons de retraite, les EMS et les structures d'accueil de jour pour personnes âgées
- au personnel de santé en contact direct avec des patients et au personnel accompagnant les personnes vulnérables.

La vaccination de rappel est également recommandée aux femmes enceintes à partir du 2<sup>e</sup> trimestre de la grossesse ainsi qu'aux femmes qui allaitent.

### • Jeunes de 12 à 15 ans

La vaccination de rappel est recommandée aux adolescents de 12 à 15 ans s'ils souhaitent augmenter la protection contre une infection ou une forme légère de la maladie ou réduire le risque de transmission en cas de contacts étroits (membres du ménage).

## Quand la vaccination de rappel doit-elle avoir lieu ?

La vaccination de rappel est recommandée dès quatre mois après l'immunisation de base complète avec un vaccin à ARNm. Cette dernière est complète après :

- deux doses d'un vaccin à ARNm ; ou
- une infection confirmée au coronavirus et une dose d'un vaccin à ARNm, avec un intervalle minimum de quatre semaines (indépendamment de l'ordre).

Si une infection au coronavirus est confirmée après une immunisation de base complète avec un vaccin à ARNm, les règles suivantes s'appliquent :

- si l'infection survient dans les quatre mois qui suivent l'immunisation de base, une dose de rappel est recommandée quatre mois après cette infection.
- si l'infection survient plus de quatre mois après l'immunisation de base, en règle générale, un rappel n'est pas nécessaire actuellement.

La vaccination de rappel n'est pas recommandée aux jeunes de 12 à 15 ans si une infection au coronavirus est confirmée à partir de quatre mois après une immunisation de base complète.

## Quel vaccin et quel dosage utiliser pour la vaccination de rappel ?

En principe, il faut si possible utiliser le même vaccin pour le rappel que celui administré lors de l'immunisation de base. Si ce dernier n'est pas disponible, il est possible d'injecter l'autre produit à ARNm. Si l'immunisation de base a employé deux vaccins à ARNm différents, les deux conviennent pour le rappel.

<sup>1</sup> Tableau 2, p. 12, des recommandations de vaccination avec des vaccins à ARNm : *Définitions des maladies pour les personnes atteintes de maladies chroniques à haut risque*



Pour les personnes de 18 à 29 ans, il est recommandé d'administrer de préférence le vaccin de Pfizer/BioNTech pour le rappel. Pour les personnes de 12 à 17 ans, il est recommandé d'administrer le vaccin de Pfizer/BioNTech pour le rappel. Le rappel avec le vaccin de Pfizer/BioNTech requiert le même dosage que celui utilisé pour l'immunisation de base. Le rappel avec le vaccin de Moderna requiert la moitié du dosage utilisé pour l'immunisation de base.

### **Où puis-je me faire vacciner?**

La vaccination relève des cantons. Informez-vous sur le site Internet ou l'infoline de votre canton ([www.ofsp-coronavirus.ch/cantons](http://www.ofsp-coronavirus.ch/cantons)) ou auprès de votre médecin ou de votre pharmacien pour savoir où vous pouvez vous inscrire et vous faire vacciner.

**Le reste des informations concernant la vaccination de rappel sont les mêmes que pour l'immunisation de base et se trouvent sur la fiche d'information « Informations générales sur la vaccination contre le COVID-19 avec un vaccin à ARNm ».**

